



MINISTERE DE LA SANTE DE  
L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA  
COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

-----  
CABINET  
-----

UNITE DE COORDINATION DES  
PROJETS DU FONDS MONDIAL  
UCP-FM  
-----

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

## FOURNITURE ET DISTRIBUTION D'EQUIPEMENTS DE BIOSECURITE

*AVIS D'APPEL D'OFFRES N° AON/MSHPCMU/CAB/UCPFM/GC7/2025/003*

L'Unité de Coordination des Projets subventionnés par le Fonds mondial (UCP-FM) est l'organe du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) pour le suivi programmatique et la gestion financière des subventions publiques du Fonds mondial en Côte d'Ivoire.

A cet effet, l'UCP-FM lance le présent avis afin de sélectionner d'une entreprise devant fournir **des équipements de biosécurité y compris la livraison sur différents sites** pour le compte de la Direction de l'Activité Pharmaceutique (DAP).

1. Les fonds sont disponibles pour un règlement de la prestation dans les meilleurs délais.
2. L'UCP-FM sollicite des offres sous plis fermés ou en version électronique cryptée de la part de Candidats éligibles et répondant aux qualifications requises dans le présent dossier d'appel d'offres.
3. La passation du marché sera conduite par Appel d'offres National en lot unique.
4. Les Candidats intéressés doivent télécharger sans frais, le Dossier d'Appel d'Offres sur le site <https://www.ucp-fm.com/marches>

Pour tout besoin d'informations complémentaires, contacter l'UCP-FM les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures aux adresses ci-après : **Tél : +225 01 43 36 35 35, Courriel : [procurement@ucp-fm.ci](mailto:procurement@ucp-fm.ci)**

5. En référence aux informations détaillées à consulter nécessairement dans le dossier d'Appel d'offres - Section II : Données Particulières de l'Appel d'Offres, les exigences en matière de qualification sont :

### **Qualifications professionnelles :**

Avoir un objet social en rapport avec le présent appel d'offres

### **Qualification technique :**

Avoir mené à bien depuis le 1er janvier 2021, un (1) contrat de fourniture d'intrants, réactifs ou équipements biomédicaux d'un montant d'au moins **vingt millions (20 000 000) Francs CFA**.

### **Qualification financière :**

Le Soumissionnaire doit prouver sans réserve, ni conditionnalité qu'il a accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit (bancaire ou de micro finance ) d'au moins **dix millions (10 000 000) francs CFA**.

6. Les offres contenant séparément une composante technique et une composante financière doivent être soumises au plus tard **le 11 février 2025 à 10 heures 00 min** :

- a) Soit par dépôt physique au secrétariat de l'UCP-FM **sise à Abidjan commune de Cocody, Bonoumin non loin de CAP NORD, Résidence Sithem 2, Rue I49 Tel : 01 43 36 35 35, 06 BP 2794 Abidjan 06** ;
- b) Soit par voie électronique sur le lien [https://ucpfm-my.sharepoint.com/:f/g/personal/candidatures\\_ucpfm\\_ci/EoHLCyHALFdLpfL\\_LTlhSqCBHnl9UIJoZS\\_iHHJKsUY\\_tg](https://ucpfm-my.sharepoint.com/:f/g/personal/candidatures_ucpfm_ci/EoHLCyHALFdLpfL_LTlhSqCBHnl9UIJoZS_iHHJKsUY_tg)

Les offres déposées en retard (après l'heure exacte) ne seront pas réceptionnées.

7. Les offres seront ouvertes en séance publique le **11 février 2025 à 10 heures 30 minutes** au siège de l'UCP-FM tel qu'indiqué ci-dessus. Un lien pourra être partagé aux soumissionnaires qui voudraient y participer en ligne.

8. Les offres doivent comprendre **un cautionnement provisoire** établi par une banque, une société d'assurance, un organisme financier ou un tiers agréé par les Autorités compétentes ivoiriennes. Le montant dudit cautionnement doit être au moins de **six cent milles (600 000) francs CFA**.

9. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pendant une période de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

10. Tout acte frauduleux (information, documents) relevé de la part d'un soumissionnaire entraînera le rejet immédiat de son offre, la suspension de participer aux marchés publiés par l'UCP-FM et éventuellement la dénonciation auprès des autorités compétentes.

**Le Coordonnateur de l'UCP-FM**